

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 312

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 19

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« Il »,

les mots :

« Ce représentant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.